

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme

M. le Président de la Métropole T.P.M. a prescrit et organisé, par arrêté n° AP 21/97 en date du 13 septembre 2021, une enquête publique portant sur le projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hyères-les-Palmiers, relative à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AUi située sur le secteur Saint-Martin / Les Loubes, justifiée par délibération n° 20/11/225 en date du 10 novembre 2020.

La note de présentation, la décision prise après un examen au cas par cas par l'autorité environnementale ne soumettant pas le projet à évaluation environnementale, ainsi que les avis émis sur le dossier par les personnes publiques associées, exigés par l'article R.123-8 du code de l'environnement, sont joints au dossier d'enquête.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, du 11 octobre 2021 au 10 novembre 2021 inclus (soit 31 jours consécutifs), à l'Hôtel de Ville, siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées au Commissaire enquêteur :

- par courrier, jusqu'au 10 novembre 2021 minuit (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique unique, en Mairie d'Hyères-les-Palmiers, 12, avenue Joseph Clotis, BP 709 – 83412 HYERES CEDEX

- par voie électronique jusqu'au 10 novembre 2021 minuit, à l'adresse suivante :
mtpm.plu@metropoletpm.fr

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les informations relatives à l'enquête publique sont également disponibles sur les sites internet de la Métropole (www.metropoletpm.fr) et de la Commune (www.hyeres.fr)

M. Philippe DE BOYSERE, désigné en qualité de Commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulon, recevra le public à l'Hôtel de Ville :

- le lundi 11 octobre 2021, de 9H à 12H et de 14H à 17H,
- le mardi 19 octobre 2021, de 9H à 12H et de 14H à 17H,
- le mercredi 27 octobre 2021, de 9H à 12H et de 14H à 17H,
- le jeudi 4 novembre 2021, de 9H à 12H,
- le mercredi 10 novembre 2021, de 9H à 12H et de 14H à 17H,

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire enquêteur qui sera chargé de le clore.

Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès verbal de synthèse des observations écrites et orales.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au Président de la Métropole TPM, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en Mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie principale (au service aménagement, 1er étage de l'Hôtel de Ville), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la Métropole TPM et de la Ville d'Hyères.

Le Conseil Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur.

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES LEGALES HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 39
toulonpub@lamarseillaise.fr



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Bureau de l'environnement et du développement durable
Projet de plan de protection de l'atmosphère du Var

Par arrêté du 18 août 2021, le préfet du Var organise une enquête publique sur le projet de plan de protection de l'atmosphère du Var révisé, d'une durée de 40 jours, du 20 septembre au 29 octobre 2021 inclus. Le maître d'ouvrage de ce projet est la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le PPA est un plan d'actions, arrêté par le préfet, qui a pour objectif principal de réduire les émissions de polluants atmosphériques, afin, notamment, de maintenir ou ramener dans la zone du PPA concerné les concentrations en polluants à des niveaux inférieurs aux normes fixées à l'article R221-1 du code de l'environnement. Il doit réaliser un inventaire des émissions des sources de pollution, prévoir des actions de réduction des sources fixes (industrie, chauffage résidentiel...) et mobiles (transports terrestres, maritimes...), évaluer l'impact de ces actions sur les niveaux de concentration en polluants atmosphériques et fixer des objectifs à atteindre en matière de concentration ou de population exposée à un dépassement des valeurs seuils. Par ailleurs, il traite également des procédures d'information et de recommandation ainsi que des mesures d'urgence à mettre en œuvre lors des pics de pollution. Construit autour de 20 « défis », il se décline en 60 actions concrètes, dont chacune est détaillée de manière précise (porteur, partenaires, objectif et contenu technique, calendrier de réalisation...) et sera mise en œuvre par les autorités de police et les partenaires territoriaux (collectivités, opérateurs économiques) en fonction de leurs compétences respectives. Le périmètre du PPA comprend le territoire de 32 communes varoises : Bandol, Le Beausset, Belgentier, Bormes-les-Mimosas, La Cadière d'Azur, Carqueiranne, Le Castellet, Collobrières, La Crau, Cuers, Evénos, La Farède, La Garde, Hyères, Le Lavandou, La Londe-les-Maures, Ollioules, Pierrefeu-du-Var, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Riboux, Saint-Cyr-sur-Mer, Sanary-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Saint-Mandrier-sur-Mer, Signes, Six-Fours-les-Plages, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, Toulon et La Valette-du-Var.

Le dossier d'enquête publique comporte, notamment, une notice explicative indiquant l'objet de l'enquête, la mention des textes qui régissent l'enquête publique et le plan de protection de l'atmosphère, le résumé non technique du projet de plan, le projet de plan et le dossier associé (recueil des fiches actions, évaluation des effets du plan par AtmoSud, évaluation environnementale), un résumé non technique du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse, l'avis du conseil départemental des risques sanitaires et technologiques du Var, le bilan de la concertation avec les collectivités territoriales sur le projet de plan et leurs avis.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

1) sur le site Internet des services de l'État dans le Var, du 1er jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h, à l'adresse :

<http://www.var.gouv.fr/enquetes-publiques-en-cours-hors-icpe-r2081.html>

Dans les mêmes délais, le public pourra formuler ses observations par courriel, à l'attention du président de la commission d'enquête, à l'adresse électronique suivante :

ppa83-epvar@administrations83.net

Ces observations seront consultables par le public, dans les meilleurs délais, sur le site Internet susvisé.

2) sur support papier en préfecture du Var, boulevard du 112ème RI, 83070 TOULON Cedex, à la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et du développement durable, selon les horaires et les modalités d'accueil du public en vigueur à la date de l'enquête, après contact téléphonique préalable au : 04 94 18 84 33 ou 85 38 ou 82 66 ;

3) sur un poste informatique en préfecture du Var, dans les mêmes conditions ;

4) dans les mairies désignées comme lieux d'enquête aux jours et heures indiqués dans le tableau, ci-dessous. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête.

Communes	Adresses	Horaires
Sanary-sur-Mer	Hôtel de ville - 1, place de la République - 83110 - accueil	Lundi au jeudi : 8h30-12h ; 13h30-17h30 Vendredi : 8h30-12h ; 13h30-16h30
La Seyne-sur-Mer	Mairie annexe - services techniques - avenue Pierre Mendès-France - 83500 - 3° étage - bureau 303	Lundi au vendredi : 8h-30 - 12h ; 14h-16h30
Toulon	Hôtel de ville - Avenue de la République - 83000 10° étage - bureau 10-14	Lundi au vendredi : 9h à 12 h ; 14h à 17h
La Valette-du-Var	Hôtel de ville - Place Général de Gaulle - 83160 - 2° étage - salle 207	Lundi au vendredi : 9h-12h ; 14h-16h30
Solliès-Pont	Centre technique municipal - allée de la Greffière - service urbanisme - salle de réunion	Lundi au vendredi : 8h30-12h ; 13h30-17h
Hyères	Hôtel de ville - 12, avenue Joseph Clotis - 83400 - 4e étage Service DG/COURRIER bureau n°192	Lundi au vendredi : 8h30-17h30
La Londe-les-Maures	Hôtel de ville - Place du 11 novembre - accueil	Lundi au vendredi : 8h-12h30 ; 13h30-17h ; samedi : 9h-11h30

Le public pourra adresser ses observations et propositions par lettre, à l'attention de la présidente de la commission d'enquête chargée de l'enquête sur le projet, à la préfecture du Var, Madame Mireille GAIERO, a été désignée en qualité de présidente de la commission d'enquête et Monsieur Jacques BRANELLEC comme membre titulaire.

Les membres de la commission se tiendront à la disposition du

public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Communes	Adresses	Horaires
Sanary-sur-Mer	Hôtel de ville - 1, place de la République - 83110 - salle des mariages	Jeudi 30 septembre : 9h-12h ; Jeudi 21 octobre : 9h-12h.
La Seyne-sur-Mer	Mairie annexe - services techniques - avenue Pierre Mendès-France - 83500 - 3° étage - bureau 303	Lundi 4 octobre : 8h30-12h ; Jeudi 21 octobre : 8h30-12h.
Toulon	Hôtel de ville - Avenue de la République - 83000 10° étage - bureau 10-14	Lundi 20 septembre : 9h-12h ; Vendredi 29 octobre : 14h-16h30.
La Valette-du-Var	Hôtel de ville - Place Général de Gaulle - 83160 - 2° étage - salle 207	Jeudi 30 septembre : 9h-12h ; Vendredi 29 octobre : 9h-12h.
Solliès-Pont	Centre technique municipal - allée de la Greffière - 83210 - service urbanisme	Jeudi 30 septembre : 14h-17h ; Jeudi 21 octobre : 14h-17h.
Hyères	Hôtel de ville - 12, avenue Joseph Clotis - 83400-4e étage Service DG/COU-RRIER bureau n°192	Lundi 20 septembre : 8h30-12h ; Jeudi 14 octobre : 8h30-12h ; Vendredi 29 octobre : 14h-16h30.
La Londe-les-Maures	Mairie annexe - Place du 11 novembre - 83250 - Salle de réunion	Jeudi 7 octobre : 14h-17h ; jeudi 14 octobre : 14h-17

Des courriers peuvent leur être remis lors de leurs permanences. Ils seront annexés au registre.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, responsable du projet, à l'adresse suivante :

aurelien.daviot@developpement-durable.gouv.fr

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, dans les mairies lieux d'enquête, en préfecture du Var, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture et sur le site Internet des services de l'État dans le Var, à l'adresse suivante :

<http://www.var.gouv.fr/toutes-les-enquetes-publiques-cloturees-r2082.html>

Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1er du code des relations entre le public et l'administration.

A l'issue de l'enquête, le préfet du Var prendra un arrêté préfectoral d'approbation, en tant que décision individuelle, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var et mis en ligne sur le site Internet des services de l'État :

<http://www.var.gouv.fr/enquetes-publiques-en-cours-hors-icpe-r2081.html>

N°202101298



AVIS

Ouverture à enquête publique relative à la Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme

M. le Président de la Métropole T.P.M. a prescrit et organisé, par arrêté n° AP 21/97 en date du 13 septembre 2021, une enquête publique portant sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hyères-les-Palmiers, relative à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AU située sur le secteur Saint-Martin/Les Loubes, justifiée par délibération n°20/11/225 en date du 10 novembre 2020.

La note de présentation, la décision prise après un examen au cas par cas par l'autorité environnementale ne soumettant pas le projet à l'évaluation environnementale, ainsi que les avis émis sur le dossier par les personnes publiques associées, exigés par l'article R.123-8 du Code de l'environnement, sont joints au dossier d'enquête.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, du 11 octobre 2021 au 10 novembre 2021 inclus (soit 31 jours consécutifs), à l'Hôtel de Ville, siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées au Commissaire enquêteur :

- par courrier, jusqu'au 10 novembre 2021 minuit (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique unique, en Mairie d'Hyères-les-Palmiers, 12, avenue Joseph Clotis, BP 709 - 83412 HYERES CEDEX

- par voie électronique jusqu'au 10 novembre 2021 minuit, à l'adresse suivante : mtpm.plu@metropoletpm.fr

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête

publique dans les meilleurs délais.

Les informations relatives à l'enquête publique sont également disponibles sur les sites internet de la Métropole (www.metropoletpm.fr) et de la Commune (www.hyeres.fr).

M. Philippe DE BOYSERE, désigné en qualité de Commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulon, recevra le public à l'Hôtel de Ville :

o le lundi 11 octobre 2021, de 9H à 12H et de 14H à 17H,
o le mardi 19 octobre 2021, de 9H à 12H et de 14H à 17H,
o le mercredi 27 octobre 2021, de 9H à 12H et de 14H à 17H,
o le jeudi 4 novembre 2021, de 9H à 12H,
o le mercredi 10 novembre 2021, de 9H à 12H et de 14H à 17H,

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire enquêteur qui sera chargé de le clore.

Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès verbal de synthèse des observations écrites et orales.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au Président de la Métropole, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en Mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie principale (au service aménagement, 1er étage de l'Hôtel de Ville), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la Métropole TPM et de la Ville d'Hyères.

Le Conseil Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur.

Le Président de Toulon Provence Méditerranée
Hubert FALCO

202101464

ANNONCES LEGALES HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE

Marchés publics
Tél. 04 91 57 75 39
cdelepine@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés

Tél. 04 91 57 75 34
ipp@lamarseillaise.fr

MARTIGUES

Tél. 04 42 41 30 61
martiguespub@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

PROAC TRANSMISSION, SAS, au capital de 5024 euros, 55 AVENUE PYTHAGORE AIX LA DURANNE 13857 AIX EN PROVENCE CEDEX 3, RCS AIX EN PROVENCE. Le 11/02/2021, l'AGE a nommé Président CABINET MOUACI, SARL au capital de 100 euros ayant son siège social au 2 rue de la Calanque 13008 Marseille en remplacement de Mme Gaëlle Roubaud, démissionnaire. Les statuts ont été modifiés. Mention au RCS de Aix en Provence.

202101473

Monsieur BOUHALLOUFA Abdelkarim né le 02/11/1970 à ALGÉRIE demeurant 5 rue du docteur schweitzer, 13140 MIRAMAS agissant en son nom personnel et au nom de son enfant mineur, Monsieur BOUHALLOUFA Sofiane né le 03/09/2005 à 13100 AIX EN PROVENCE, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique et à celui de son enfant mineur celui de Amine.

202101474

RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande



- GESTION DE L'EAU
- URBANISME AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
 - Construire et aménager
 - Démarches post-délivrance d'ADS
 - Plan Local d'Urbanisme
 - Architecture et patrimoine
 - Taxes d'Urbanisme
 - Amélioration de l'habitat
 - Exercer un recours
 - Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation
- ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE
- LES PORTS
- ESPACES VERTS
- NUMERIQUE

Modification n°3 du PLU

Enquête publique relative à la modification n°3 du PLU

Par arrêté en date du 13 septembre 2021, M. le Président de la Métropole TPM, a prescrit et organisé, une enquête publique portant sur le projet de modification du PLU relative à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AUJ située sur le secteur Saint-Martin/Les Loubes, justifiée par délibération en date du 10 novembre 2020.

- Télécharger l'arrêté d'ouverture d'enquête publique du 13 septembre 2021
- Télécharger la délibération du 10 novembre 2020

Voici les informations relatives à l'enquête publique :

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE relative à la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme

M. Philippe DE BOYSERE, désigné en qualité de Commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulon, recevra le public à l'Hôtel de Ville - 174, rue de la République - 83412 HYERES CEDEX - le mardi 19 octobre 2021, de 9H à 12H et de 14H à 17H, - le mercredi 27 octobre 2021, de 9H à 12H et de 14H à 17H, - le jeudi 4 novembre 2021, de 9H à 12H, - le vendredi 10 novembre 2021, de 9H à 12H et de 14H à 17H.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire enquêteur qui devra procéder à la synthèse des observations et conclusions. Le Commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès verbal de synthèse des observations écrites et orales.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de quinze jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour rédiger son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en Mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie principale (au service aménagement, 1er étage de l'Hôtel de Ville), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la Métropole TPM et de la ville d'Hyères.

Le Conseil Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations écrites et orales, des conclusions du Commissaire enquêteur.

EN UN CLIC

- DEMARCHES EN LIGNE
- LE COMPLEXE AQUATIQUE
- ANNUIAIRES
- MARCHÉS PUBLICS
- LE CUIVRET FAMILLE
- BILLETTERIE EN LIGNE
- MA VILLE EN APPLIS
- N° D'URGENCE



HYERES

RAPPORT DE CONSTATATION

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois du mois de septembre,

Nous soussigné(s), Brigadier BOISSEAU Julien

Agents de Police Judiciaire Adjoints, agréés et assermentés, en résidence à la Mairie Hyeres

En fonction à la Police Municipale de Hyeres

Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de Monsieur le Maire de Hyeres

Vu les articles 21/2°, 21-2 ; D15 du Code de Procédure Pénale

Vu l'article L. 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure (CSI)

Vu l'article 78-6 du Code de Procédure Pénale

RAPPORT N° 202109 0074

Objet :

Demande de constat de Panneaux pour une enquête public

Carte Grise :

Date de délivrance :

1ère Mise en Circul.:

Type de véhicule :

Pièces Jointes :

Photos

Destinataires :

- Monsieur le Maire

- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale

- Archives de la Police Municipale

PREAMBULE

Le vingt trois septembre deux mille vingt et un de patrouille à bord de notre véhicule de service sérigraphié N°916, indicatif VP01. Nous nous transportons avenue Ritondale à la demande de notre hiérarchie pour un constat d'affichage concernant une enquête publique.

Sur place nous constatons la présence d'un panneau au carrefour de la voie Ritondale et de l'avenue Eishenover, indiquant qu'une enquête publique relative à la modification numéro 3 du plan local d'urbanisme, est en cours.

CONSTATATIONS - MESURES PRISES

Nous constatons également l'implantation du même type de panneau sur plusieurs lieux de la commune. Une affiche de couleur jaune d'une dimension d'environ 60x100 a savoir :

- Rond point St Martin, Routes des loubes un peu avant l'établissement grand Frais, Route des Loubes carrefour montée de Costebelle, Route de l'Almanarre avant le Robinson, Rue Soldat Bellon au niveau de l'arrêt des navettes, place Massillon sur le mur situé en contre bas de la rue Sainte Catherine.

CLOTURE

Nous rédigeons le présent rapport, clos ce jour, pour être transmis à Monsieur Le Maire de la Ville d'Hyeres sous couvert de la voie hiérarchique.

Signature du rapport N°2021 090074

Les A.P.J.A. :

Vu et transmis,

Le Chef de Service de Police Municipale

Adjoint au chef de service
Jean-Charles VIGILENTI

Photo N°1 - <Nouvelle photo>

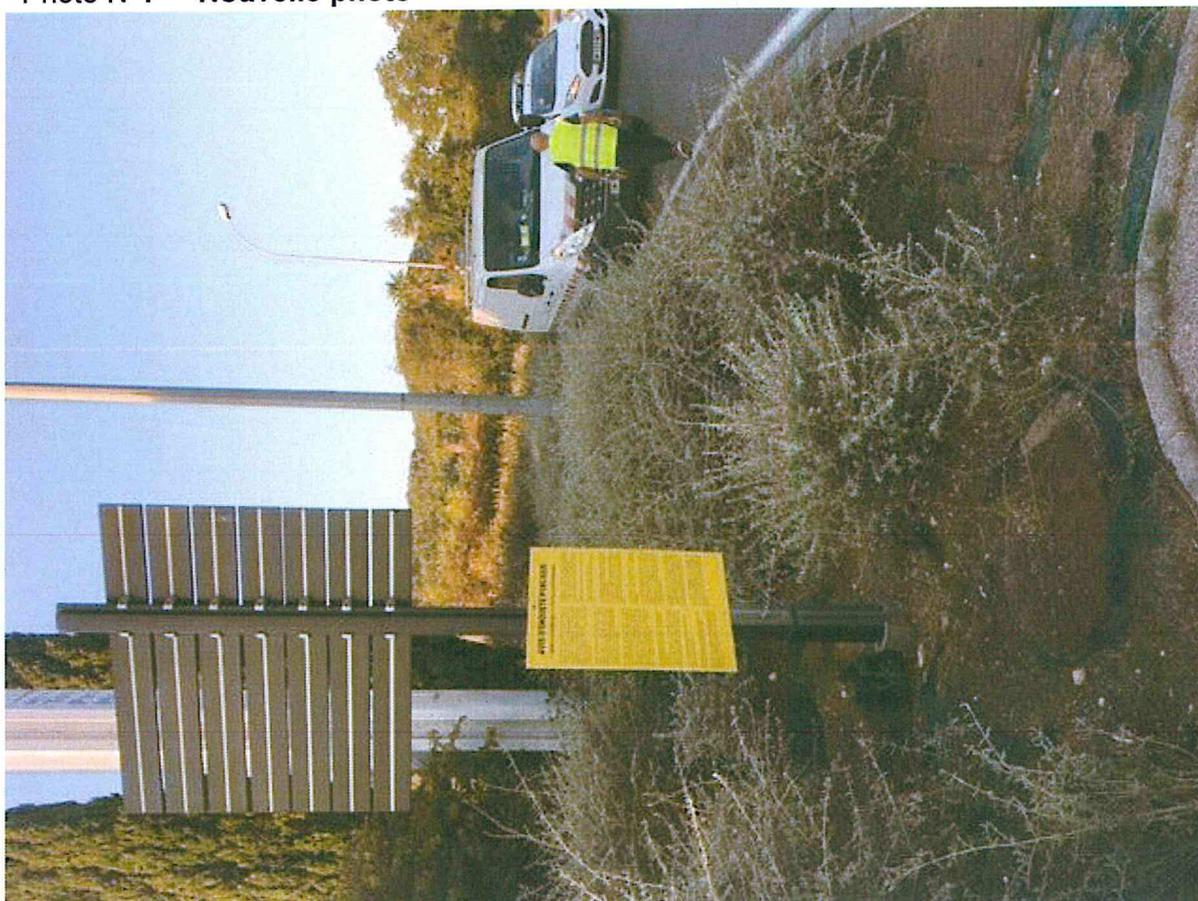


Photo N°2 - <Nouvelle photo>



Photo N°3 - <Nouvelle photo>

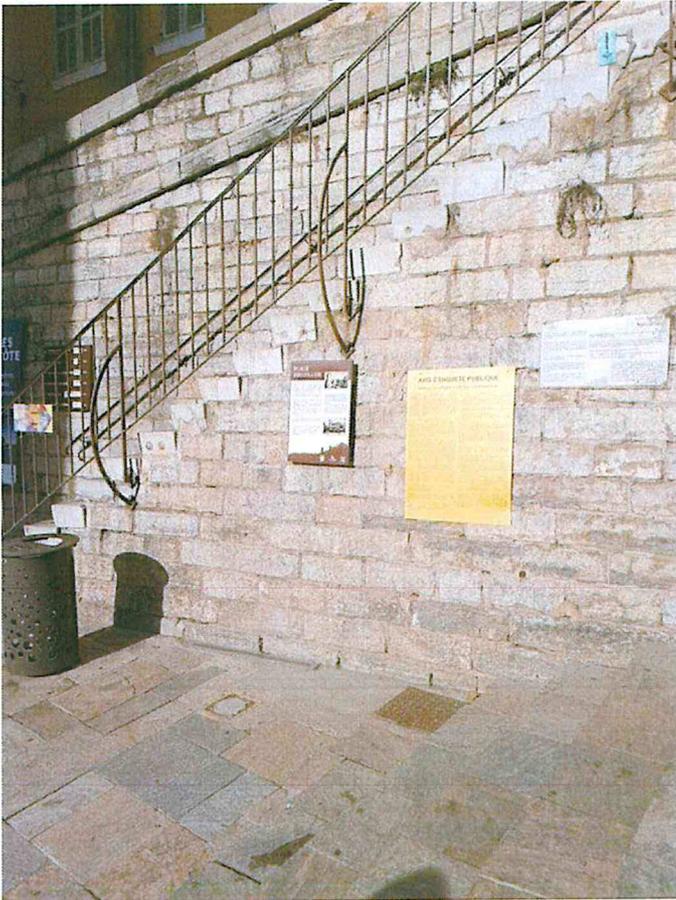


Photo N°4 - <Nouvelle photo>

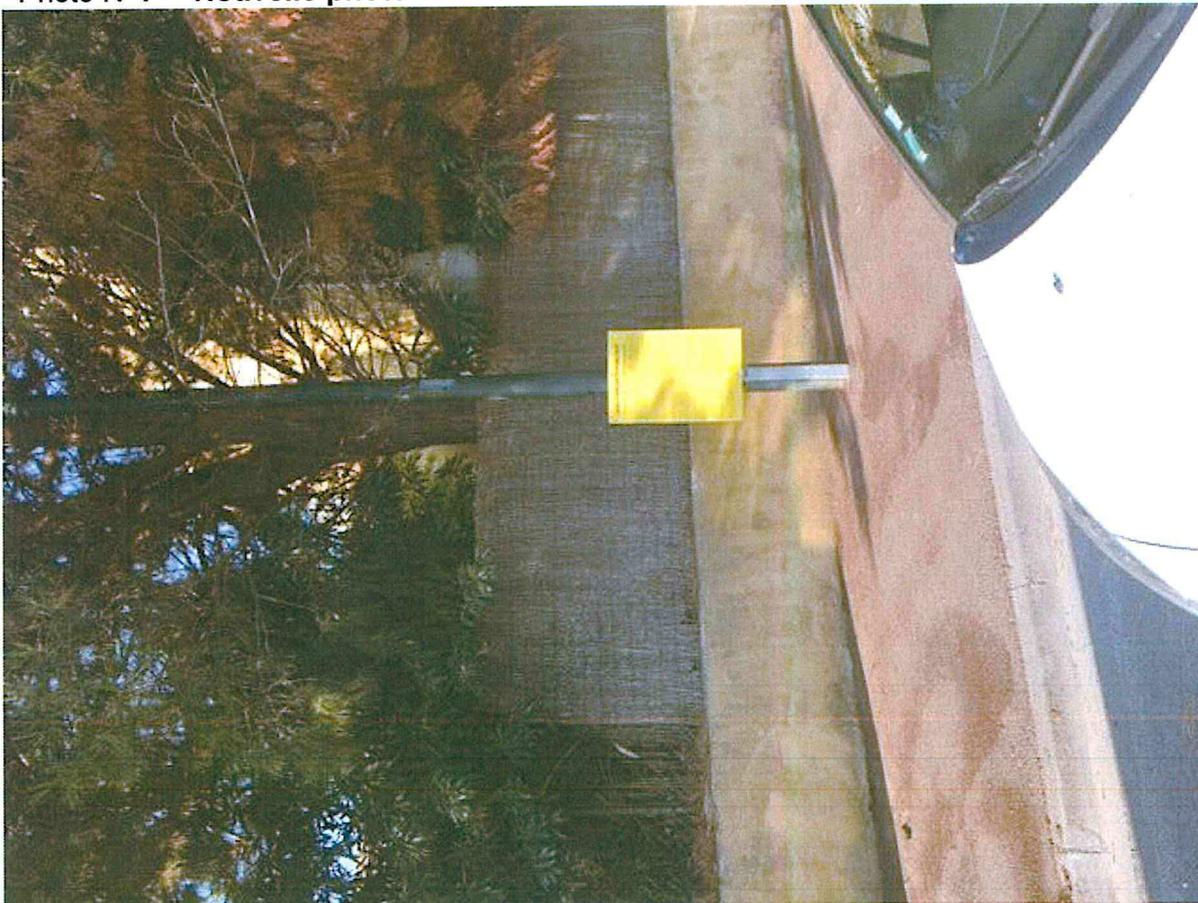


Photo N°5 - <Nouvelle photo>



Photo N°6 - <Nouvelle photo>



